

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2020**

TERRE DES HOMMES FRANCE

**Association déclarée loi 1901
Siège social : chez monsieur Patrice Labbé
61 boulevard Marcel Sembat
93200 Saint Denis
785 283 748 RCS Bobigny**

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – Tel : 01.84.20.40.00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

TERRE DES HOMMES FRANCE

**Association déclarée loi 1901
Siège social : chez monsieur Patrice Labbé
61 boulevard Marcel Sembat
93200 Saint Denis**

785 283 748 RCS Bobigny

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – Tel : 01.84.20.40.00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ILE DE FRANCE ET DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
SA AU CAPITAL DE 223 531 € / RCS PARIS 722 016 706 / SIRET 722 016 706 00060 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 69 722 016 706
WWW.SERVAL-ASSOCIES.COM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'Association « **Terre des Hommes France** ».

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Terre des Hommes France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le point continuité d'exploitation :

Les adhérents réunis en assemblée générale les 12 et 13 septembre 2020 ont décidé un arrêt des activités encours de l'association qui s'opérera au cours de l'exercice 2021. La question de la dissolution de l'association ou de la mise en œuvre d'un nouveau projet sera examinée lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

TERRE DES HOMMES France

3

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, qu'en application dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les fonds dédiés sont comptabilisés et utilisés conformément aux règles et méthodes comptables décrites à la page 10 de l'Annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de comptabilisation et d'utilisation de ces fonds dédiés, et nous avons vérifié que l'Annexe aux états financiers donne une information appropriée.
- Le compte Emplois-Ressources est présenté conformément aux règles et méthodes comptables décrites à la page 11 de l'Annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de répartition, et nous avons vérifié que l'Annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

TERRE DES HOMMES France

5

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

TERRE DES HOMMES France

6

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fait à Neuilly sur Seine, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
C.G.E.C.-SERVAL & ASSOCIÉS
Morand VAUCHY
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – Tel : 01,84,20,40,00

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	13 518	13 518		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	777 782	356 399	421 383	440 764
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	25 045	25 045		
	Autres immobilisations corporelles	33 738	23 624	10 114	1 650
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	894		894	2 071	
Autres immobilisations financières	650		650	650	
TOTAL (I)	851 627	418 586	433 041	445 135	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				9 169
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				62 707
	Créances reçues par legs ou donations				43 598
Autres créances	58 651		58 651		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	190 267		190 267	217 367	
DISPONIBILITES	416 036		416 036	489 167	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				4 199
	TOTAL (II)	664 955		664 955	826 208
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 516 581	418 586	1 097 995	1 271 343	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 544	2 071	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	922 551	1 127 873	
Excédent ou déficit de l'exercice	(270 014)	(205 322)	
	Total des fonds propres (situation nette)	652 537	922 551
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	652 537	922 551
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		29 983
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	16 386	
	Total des provisions	16 386	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	13 398	13 703
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	233 800	1 960
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 318	25 114
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	75 965	57 165
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33	1 502	
Produits constatés d'avance	74 558	219 365	
	Total des dettes	429 072	318 809
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 097 995	1 271 343
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(270 013,67)	(205 322,11)
	(1) Dont à moins d'un an	429 072	318 809
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	233 800	1 960

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	23 168	25 175
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	18 521	25 060
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	84 516	158 181
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	302 944	314 216
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	156 091	223 693
	Mécénats		3 954
	Legs, donations et assurances-vie	161 309	174 989
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 663	5 001
Utilisations des fonds dédiés	29 983	24 966	
Autres produits	161		
	Total des produits d'exploitation	789 356	955 235
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 718	10 354
	Variation de stock	9 169	257
	Achats de matières et autres approvisionnements	4 784	16 413
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	168 803	199 747
	Aides financières	318 802	436 232
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 459	17 443
	Salaires et traitements	342 331	319 195
	Charges sociales	138 444	130 915
	Dotation aux amortissements et dépréciations	22 307	19 519
	Dotation aux provisions	16 386	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	18 213	23 019
	Total des charges d'exploitation	1 062 416	1 173 093
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(273 060)	(217 858)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		(273 060)	(217 858)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	3 037	4 505
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		7 465
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 037	11 970
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		823
Total des charges financières			823
RESULTAT FINANCIER		3 037	11 146
RESULTAT COURANT avant impôts		(270 023)	(206 711)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	833	1 919
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		833	1 919
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	147	530
	Sur opérations en capital	677	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		824	530
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9	1 389
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		793 226	969 124
TOTAL DES CHARGES		1 063 240	1 174 446
EXCEDENT ou DEFICIT		(270 014)	(205 322)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		300 378	352 555
TOTAL		300 378	352 555
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		300 378	352 555
TOTAL		300 378	352 555

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 097 995** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **793 226** euros et un total **charges** de **1 063 240** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-270 014** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation. Les adhérents réunis en assemblée générale les 12 et 13 septembre 2020 ont décidé un arrêt des activités en cours de l'association qui s'opèrera au cours de l'exercice 2021. La question de la dissolution de l'association ou de la mise en oeuvre d'un nouveau projet sera examiné par l'assemblée générale 2021.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a appliqué le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 relatif au organisme à but non lucratif dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2020. Cette nouvelle application constitue un changement de méthode.

Cependant, ce changement de méthode n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément aux dispositions du CRC 2002-10 applicables au 1^{er} janvier 2005, l'amortissement des immobilisations de l'entreprise est désormais calculé sur la durée probable d'utilisation, méthode considérée comme comparable à celle de la durée d'usage.

La méthode de comptabilisation des immobilisations par composants n'a pas trouvé d'application au sein de l'association.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales durée d'amortissement sont:

- Logiciels 3 ans
- Construction 20 et 50ans
- Agencements constructions 5 et 10 ans
- Agencement siège 10 ans
- Matériel 3 et 5 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

Immobilisations financières

Il s'agit:

- Aide à la construction 893,69 €
- Dépôts et cautionnement 650,00 €

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

La plus-value au 31 décembre 2020 sur le portefeuille titres est de 1.505 €

Legs

Il a été comptabilisé un montant de 161.309 € au titre des legs au cours de l'exercice 2020.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Dons

Dans le cadre du traitement des dons pour l'exercice 2020, il a été constaté au 31 décembre 2020 un produit à recevoir de 5.805 €. Ces sommes correspondent à des dons versés avec le système PAYPAL et HELLOASSO et qui doivent faire l'objet d'un reversement sur le compte de la BFCC.

Fonds dédiés provenant du legs STUTZMANN

Dans le cadre de l'utilisation du legs, le conseil d'administration a délibéré sur l'affectation des fonds reçus. Les programmes sont:

- Programme d'échange d'expériences pour un montant de 135.800 €
- Projets Afrique pour un montant de 236.500 €
- Projets Amérique Latine pour un montant de 120.240 €
- Développement des ressources par la communication pour un montant de 133.700 €

Ces différents programmes sont prévus sur la période 2014-2020.

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
PROG ECHANGE EXPERIENCE	135.800 €	29.983 €	29.983 €		
PROJETS AFRIQUE: ACTION SUD ET ASSOAL	236.500 €				
PROJETS AL: TZUK KIM POP	120.240 €				
DEVELOPPEMENT RESSOURCES	133.700 €				
TOTAL	626.240 €	29.983 €	29.983 €		

Bénévolat

Le bénévolat est valorisé en multipliant le nombre d'heures des bénévoles par la valeur du SMIC

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

brut mensuel en vigueur.

Le détail du bénévolat est le suivant:

Missions sociales:	4.060 h soit un coût de 41.205 €
Collecte de fonds:	11.032 h soit un coût de 111.972 €
Fonctionnement:	14.503 h soit un coût de 147.201 €

Compte Emplois-Ressources

Le compte emplois ressources 2020 est présenté selon les nouvelles directives.

Les modalités d'élaboration du compte Emplois-Ressources requièrent une comptabilité analytique.

Pour les missions sociales, les frais de secteur et les frais de mission sont affectés directement. Les frais généraux sont affectés aux missions selon leur nature et selon une clé de répartition.

Les frais de masse salariale sont répartis en fonction d'une clé de répartition annuelle basée sur la répartition du temps de travail de chaque personne.

Impact du Covid-19 dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2020

L'information décrite ci-dessous a été établie selon une approche ciblée sur le compte de résultat et les comptes de bilan.

La crise sanitaire a eu un impact sur les charges d'exploitation notamment sur l'obtention des mesures de soutien principalement une indemnisation du chômage partiel à hauteur de 2.413,56 €.

Frais de personnel

Dans le cadre de la décision de l'arrêt des activités de l'association, un plan de départ des salariés sera mis en oeuvre sur le premier semestre 2021. Dans ce cadre, il est prévu au budget 2021 un montant de 223.000 € couvrant le coût des départs des salariés.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	13 518					13 518
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 518					13 518
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	614 956					614 956
Instal technique, matériel outillage industriels	162 826					162 826
Instal., agencement, aménagement divers	25 045					25 045
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	23 233		12 068		1 563	33 738
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	826 060		12 068		1 563	836 565
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 721				1 177	1 544
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 721				1 177	1 544
TOTAL	842 299		12 068		2 740	851 627

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	13 518			13 518
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 518			13 518
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	207 201	13 718		220 919
	Instal technique, matériel outillage industriels	129 816	5 663		135 480
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	25 045			25 045
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	21 583	2 926	886	23 623
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	383 646	22 307	886	405 068	
TOTAL		397 164	22 307	886	418 586

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	894	894	
	Autres immobilisations financières	650	650	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184	184	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	201	201	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	58 266	58 266	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		60 195	60 195	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 177		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	13 398	13 398		
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	233 800	233 800		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	31 318	31 318		
	Personnel et comptes rattachés	30 455	30 455		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 419	33 419		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	127	127		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 964	11 964		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	33	33		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	74 558	74 558			
TOTAL DES DETTES		429 072	429 072		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		305			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			74 558
Subventions AFD		73 341	
Autres Subventions		1 217	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			74 558

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		66 778
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		561
<i>INTERETS A PAYER</i>	561	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 600
<i>FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES</i>	20 600	
Dettes fiscales et sociales		45 617
<i>PROVISIONS CONGES PAYES</i>	30 455	
<i>CH.SOCIALES SUR CP</i>	15 119	
<i>FORMATION PROF A PAYER</i>	43	

TERRE DES HOMMES France 2020

EMPLOIS	Emplois de N - Compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, Utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	826 204	517 988	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	448 891	585 687
1.1 Réalisées en France	220 728	138 385	1.1 Dons et legs collectés	347 316	403 517
* Actions réalisées directement	219 273	137 473	* Dons manuels non affectés	156 024	228 528
* Versements à d'autres organismes agissant en France	1 455	912	* Dons manuels affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger	605 476	379 603	* Legs et autres libéralités non affectés	191 292	174 989
* Actions réalisées directement	290 349	182 034	* Legs et autres libéralités affectés		
* Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	315 127	197 569	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	101 575	182 170
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	107 982	67 699	2- AUTRES FONDS PRIVES		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	95 160	59 660	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	304 359	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	12 822	8 039	4- AUTRES PRODUITS	39 976	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	129 054				
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 063 240		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	793 226	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES DES PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV- EXEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf Tableau des fonds dédiés)		
V- TOTAL GENERAL	1 063 240		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	270 014	
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI- TOTAL GENERAL	1 063 240	
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		585 687	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		585 687
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	41 205		Bénévolat	300 378	
Frais de recherche de fonds	111 972		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	147 201		Dons en nature		
Total	300 378		Total	300 378	

TERRE DES HOMMES France

1

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

TERRE DES HOMMES France**2**

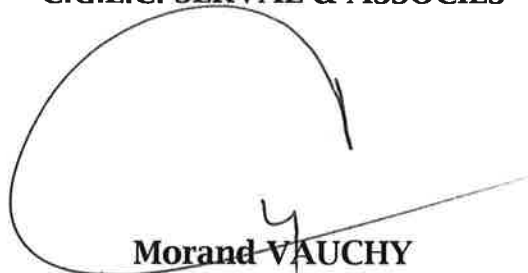
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine, le 26 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes
C.G.E.C.-SERVAL & ASSOCIÉS**



Membre de la Compagnie Régionale de Versailles